



Modalités d'accès à nos formations

Après un premier entretien avec vous pour recueillir vos attentes, nous vous remettons une proposition commerciale ou directement un devis présentant le parcours pédagogique et le contenu de la formation pour répondre à vos besoins.

Après obtention de votre accord, nous établissons le contrat sous forme d'une convention de formation reprenant les objectifs, le programme de formation, le format, les dates, les personnes concernées, le tarif, les modalités de facturation et de règlement.

Pour la mise en place et l'organisation de l'intervention, il faut compter un délai d'environ 4 semaines, à compter de la date de réception de la convention signée ou, dans le cas d'un financement de la formation par un OPCO, à compter de la réception de l'accord de prise en charge.